

Arrondissement de Mont de Marsan  
Canton de Haute Lande Armagnac  
*Mairie D'ESCOURCE*

3 place de la Mairie  
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ [mairie@escource.fr](mailto:mairie@escource.fr)

**Séance du 2 avril 2024**

Date de Convocation : 28 mars 2024

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 12

En exercice : 12

Ont pris part à la délibération : 12 (dont 1 procuration)

*L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.*

**Présents** : SABIN Patrick, Maire ; LASTERRA Pierre, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, LEPAN Pierre, ROMAO Manuel.

**Absent(e)s et excusé(e)s** : JULIEN Geneviève,

**Procuration** : JULIEN Geneviève, à SABIN Patrick

Monsieur André RABBY a été élu secrétaire de séance

**Délibération 2024 – 010**

**Objet** : Cadeau de départ à la retraite pour un agent communal

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** le départ à la retraite d'un agent ayant servi pour la municipalité durant de nombreuses années,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **D'attribuer** un cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat ou de chèque cadeaux) de départ à la retraite dans la limite de 1 000 €,
- **De dire** que la dépense est prévue aux chapitre et article du budget primitif,
- **Charge** M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

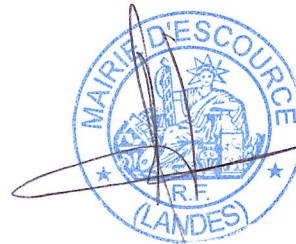
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en  
Préfecture le 08 / 04 / 2024  
et affichage le 08 / 04 / 2024

Le Maire,  
P SABIN



Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Patrick SABIN



Le secrétaire de séance, André RABY

